



Vous êtes concerné par un licenciement économique et vous avez adhéré à un CSP ? TINGARI vous propose un accompagnement personnalisé pour rebondir vers de nouvelles opportunités professionnelles.



POUR QUI ?

« **Le Contrat de sécurisation professionnelle** » : est destiné aux salariés ayant adhéré au CSP à la suite d'un licenciement économique.

Cette prestation permet de bénéficier d'un ensemble de mesures favorisant un reclassement accéléré vers l'emploi en s'appuyant sur la construction d'une stratégie personnalisée.



Durée de la prestation :
12 mopis



OBJECTIFS

- Proposer un suivi individualisé
- Être accompagné dans le démarrage d'une activité, d'une recherche d'emploi ou d'une reconversion professionnelle
- Bénéficier d'un appui régulier et renforcé avec le même conseiller pendant toute la durée de votre CSP



AU PROGRAMME

La prestation comprend 3 phases :



PHASE 1

Diagnostic et définition
de votre Plan de Sécurisation
Professionnelle



PHASE 2

Mobilisation et accompagnement
intensif à la réalisation de
votre projet de reclassement
professionnel



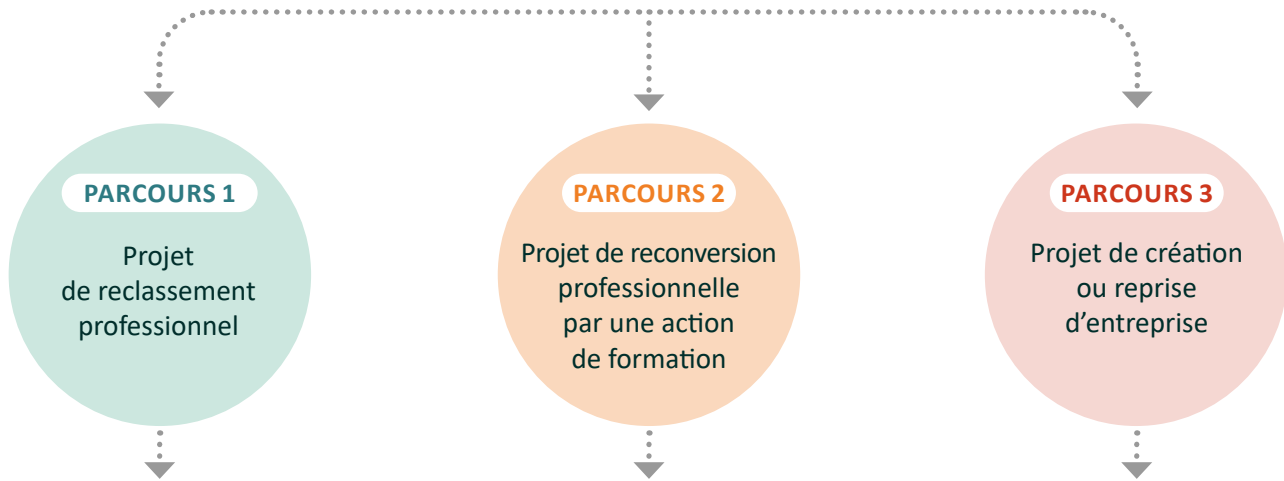
PHASE 3

Après votre prise de poste,
bénéficiez d'un suivi de 6 mois



DÉROULÉ DE NOTRE ACCOMPAGNEMENT

Après la définition de votre Plan de Sécurisation Professionnelle, vous pouvez choisir entre ces 3 parcours :



Vous avez des entretiens réguliers de suivi alternant avec des ateliers thématiques et un entretien de bilan final.



Bénéficiez tout au long de votre parcours d'un accès à notre plateforme : [trajectoires.pro](#)



LES ATOUTS DE NOTRE ACCOMPAGNEMENT

Un coaching personnalisé avec un référent

La mise en relation avec des recruteurs

Des jeux de rôles et des simulations

Une plateforme digitale



Un accès à un outil de job matching

Un appui à la reconversion

Un appui au projet de création ou reprise d'entreprise

Un partage d'expérience en groupe

Prestation financée par



pôle emploi

Pour en savoir plus, [cliquez-ici](#)

Un seul numéro pour joindre l'équipe de conseillers TINGARI

0800 949 432 Services et appel gratuits

Du lundi au jeudi de 9h à 17h30 et le vendredi jusqu'à 16h30

✉ contact@tingari.fr

Qualiopi
processus certifié

REPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

Les bilans de compétences
Les actions de formation